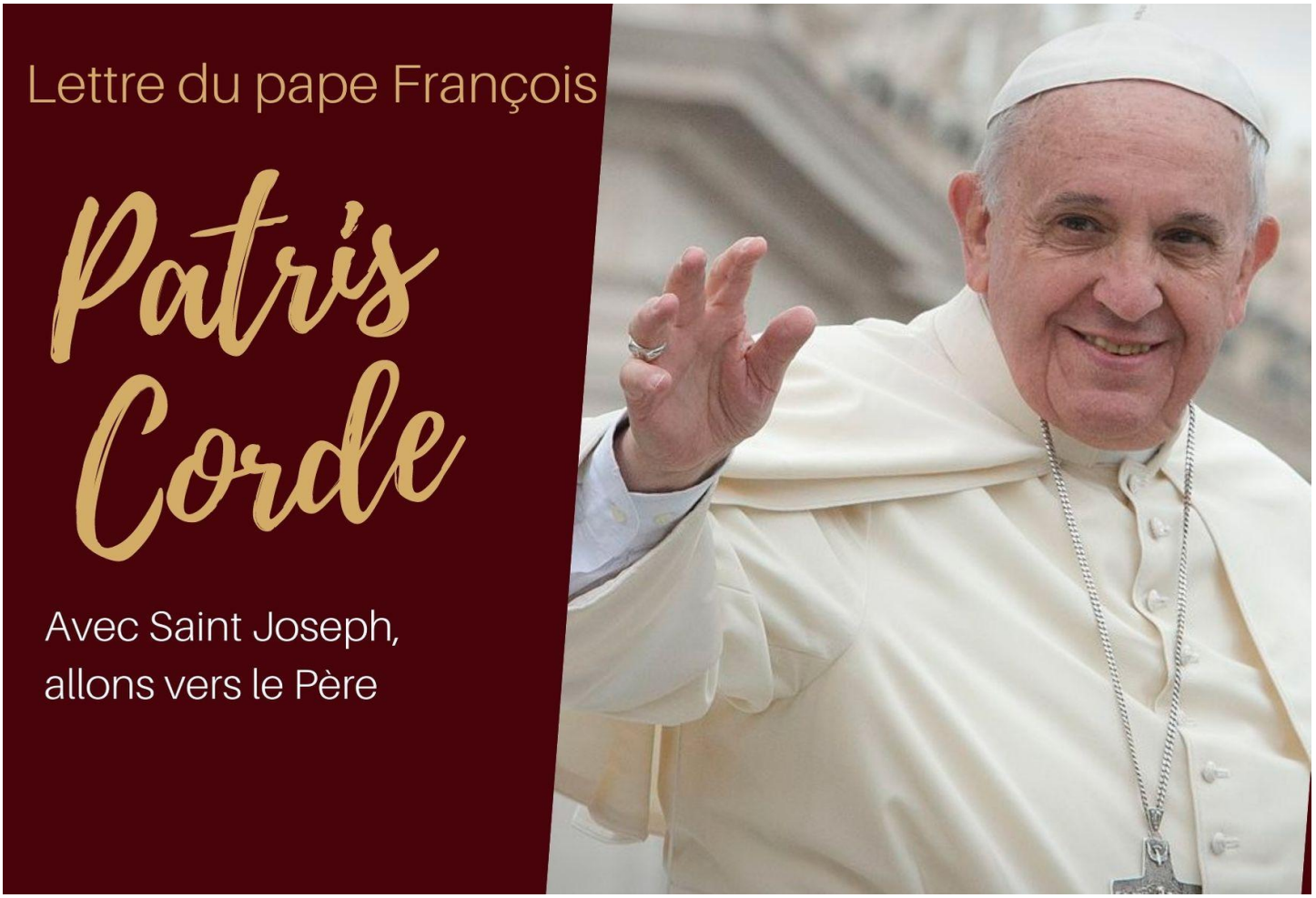


## 3. Père dans l'obéissance

Dieu a aussi révélé à Joseph ses desseins par des songes, de façon analogue à ce qu'il a fait avec Marie quand il lui a manifesté son plan de salut. Dans la Bible, comme chez tous les peuples antiques, les songes étaient considérés comme un des moyens par lesquels Dieu manifeste sa volonté.[13] Joseph est très préoccupé par la grossesse incompréhensible de Marie : il ne veut pas « l'accuser publiquement »[14] mais décide de « la renvoyer en secret » (Mt 1, 19). Dans le premier songe, l'ange l'aide à résoudre son dilemme : « Ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse, puisque l'enfant qui est engendré en elle vient de l'Esprit Saint ; elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés » (Mt 1, 20-21). Sa réponse est immédiate : « Quand Joseph se réveilla, il fit ce que l'ange du Seigneur lui avait prescrit » (Mt 1, 24). Grâce à l'obéissance, il surmonte son drame et il sauve Marie. Dans le deuxième songe, l'ange demande à Joseph : « Lève-toi ; prends l'enfant et sa mère, et fuis en Égypte. Reste là-bas jusqu'à ce que je t'avertisse, car Hérode va rechercher l'enfant pour le faire périr » (Mt 2, 13). Joseph n'hésite pas à obéir, sans se poser de questions concernant les difficultés qu'il devra rencontrer : « Il se leva dans la nuit, il prit l'enfant et sa mère et se retira en Égypte, où il resta jusqu'à la mort d'Hérode » (Mt 2, 14-15). En Égypte, Joseph, avec confiance et patience, attend l'avis promis par l'ange pour retourner dans son Pays. Le messager divin, dans un troisième songe, juste après l'avoir informé que ceux qui cherchaient à tuer l'enfant sont morts, lui ordonne de se lever, de prendre avec lui l'enfant et sa mère et de retourner en terre d'Israël (cf. Mt 2, 19-20). Il obéit une fois encore sans hésiter : « Il se leva, prit l'enfant et sa mère, et il entra dans le pays d'Israël » (Mt 2, 21). Mais durant le voyage de retour, « apprenant qu'Arkélaüs régnait sur la Judée à la place de son père Hérode, il eut peur de s'y rendre. Averti en songe, – et c'est la quatrième fois que cela arrive – il se retira dans la région de Galilée et vint habiter dans une ville appelée Nazareth » (Mt 2, 22- 23). L'évangéliste Luc rapporte que Joseph a affronté le long et pénible voyage de Nazareth à Bethléem pour se faire enregistrer dans sa ville d'origine, selon la loi de recensement de l'empereur César Auguste. Jésus est né dans cette circonstance (cf. Lc 2, 1-7) et il a été inscrit au registre de l'Empire comme tous les autres enfants. Saint Luc, en particulier, prend soin de souligner que les parents de Jésus observaient toutes les prescriptions de la Loi : les rites de la circoncision de Jésus, de la purification de Marie après

l’accouchement, de l’offrande du premier-né à Dieu (cf. 2, 21-24).[15] 5 Dans chaque circonstance de sa vie, Joseph a su prononcer son "fiat", tout comme Marie à l’Annonciation, et comme Jésus à Gethsémani. Dans son rôle de chef de famille, Joseph a enseigné à Jésus à être soumis à ses parents (cf. Lc 2, 51), selon le commandement de Dieu (cf. Ex 20, 12). Dans la vie cachée de Nazareth, Jésus a appris à faire la volonté du Père à l’école de Joseph. Cette volonté est devenue sa nourriture quotidienne (cf. Jn 4, 34). Même au moment le plus difficile de sa vie, à Gethsémani, il préfère accomplir la volonté du Père plutôt que la sienne,[16] et il se fait « obéissant jusqu’à la mort […] de la croix » (Ph 2, 8). C’est pourquoi l’auteur de la Lettre aux Hébreux conclut que Jésus « apprit par ses souffrances l’obéissance » (5, 8). Il résulte de tous ces événements que Joseph « a été appelé par Dieu à servir directement la personne et la mission de Jésus en exerçant sa paternité. C'est bien de cette manière qu'il coopère dans la plénitude du temps au grand mystère de la Rédemption et qu'il est véritablement ministre du salut ».[17]